



AVIS

Avis sur les orientations budgétaires pour 2024

OCTOBRE 2023





AVIS

Sur les orientations budgétaires pour 2024

Assemblée plénière du lundi 16 octobre 2023

Commission 10 « Budget-Finances »
Président : Bernard LAURENT

Rapporteure : Béatrice VARICHON

Résultats des votes :

129 votants

129 ont voté POUR

0 ont voté CONTRE

0 se sont abstenus

0 n'ont pas pris part au vote

Numéro de l'avis : 2023-19

Sommaire

1	Le projet de l'Exécutif régional	4
1.1	La stratégie budgétaire de mandat 2022-2027	4
1.2	Les évolutions budgétaires proposées pour la période 2023-2024	5
1.2.1	Une faible progression globale du budget réalisé estimé	5
1.2.2	Des recettes très dépendantes de la consommation	5
1.2.3	Une progression des crédits de paiement, surtout en section de fonctionnement	6
1.2.4	Un ajustement par l'emprunt mobilisé à plus de 240 M€	7
1.2.5	Les engagements pluriannuels de dépenses d'investissement	7
2	Les observations du CESER	8
2.1	Les recettes	8
2.2	Le chiffrage des orientations de dépenses prévisionnelles pour les différentes politiques régionales	8
2.3	La stratégie budgétaire du mandat et la « règle d'or » prévue par l'Exécutif.	9
2.4	Pour une prospective budgétaire, davantage qu'une prévision...	10
2.5	...et une approche qualitative par l'évaluation	10
	Déclarations des groupes	11
	Annexes	14

1 Le projet de l'Exécutif régional

1.1 La stratégie budgétaire de mandat 2022-2027

Dans ce rapport, l'Exécutif présente et actualise sa stratégie budgétaire de mandat, en la positionnant au regard de celles de l'ensemble des Régions.

Les données sont comme habituellement présentées selon les enveloppes réalisées au compte administratif ou exprimées en estimation de réalisation, ce qui permet les comparaisons entre collectivités. Elles doivent être distinguées des données prévisionnelles inscrites au budget primitif et dans les décisions modificatives et les budgets supplémentaires ; les prévisions budgétaires ne pouvant jamais être réalisées à 100 %, même si les taux de mandatement dépassent le plus souvent 90 %.

La stratégie budgétaire pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes est confirmée :

- Une adaptation à la conjoncture économique. Celle-ci est marquée par l'incertitude sur la croissance et par la persistance des tensions inflationnistes, notamment pour l'énergie ; ces dernières impactant des politiques régionales structurantes telles que le fonctionnement des lycées, des TER ou des autocars interurbains et scolaires.
- Une poursuite du choix, malgré le contexte inflationniste, de respecter une « règle d'or ». Il s'agit de contenir la progression des dépenses de fonctionnement (au sens comptable) en deçà de celle des recettes de fonctionnement, elles-mêmes assises pour une grande partie sur la consommation des entreprises et des ménages à travers la TVA et sur celle du carburant à la pompe à travers les différentes parts de TICPE.
- Un souhait de maintien de l'investissement à un niveau élevé, au sens de la section comptable définie par la comptabilité publique ; définition à distinguer des « investissements d'avenir » devant intégrer certaines dépenses inscrites en section de fonctionnement. Le montant d'investissement constaté au compte administratif 2022 a atteint 1 311 M€.
- Des ratios de gestion auxquels l'Exécutif entend fixer des limites, à savoir :
 - Un taux d'épargne brute d'objectif supérieur à 23 % durant tout le mandat. Ceci est observé depuis 2018 (25 % en 2020-2022), revenant au niveau de 2010-2011.
 - Une capacité de désendettement ramenée en dessous d'un indicateur objectif plafond de 4 années pour rembourser la dette si elle était stabilisée. Ce ratio est de fait ramené à environ 3 années en 2022, comme constaté également en 2010.

- La recherche d'une notation préservée avec une qualité de crédit intrinsèque aa+ qui permet à la Région des facilités d'accès au marché financier.

1.2 Les évolutions budgétaires proposées pour la période 2023-2024

Pour l'exercice 2023 en cours, le budget pourrait être réalisé à hauteur de 4119 M€ hors FEADER, en progression de 148 M€ par rapport à 2022. Ceci sous réserve des données définitives qui seront connues dans le compte administratif 2023.

On relève pour 2023 une progression de 73 M€ entre les estimations d'octobre 2022 (document d'orientations budgétaires) et celles d'octobre 2023 : on observe une révision à la baisse des recettes d'investissement hors emprunt (-32 M€) et à la hausse des recettes de fonctionnement (+49 M€) et de l'emprunt mobilisé (+56 M€). Ceci permet une réévaluation des estimations de dépenses de 50 M€ en investissement (1 300 M€ contre 1 250 M€) et de 20 M€ des dépenses de fonctionnement.

Pour 2024, l'économie générale de la proposition de l'Exécutif est la suivante selon le tableau 2 :

1.2.1 Une faible progression globale du budget réalisé estimé

+ 74 M€ par rapport à 2023 soit +1,8 %.

1.2.2 Des recettes très dépendantes de la consommation

Le produit global attendu des fractions de TVA qui ont remplacé la DGF et la CVAE représente plus de 62 % des recettes de fonctionnement et 52 % du total des recettes. Une augmentation d'1 % du volume des recettes de TVA représente 20 M€ dans les recettes de la Région.

Pour l'exercice 2023, la loi de finances avait prévu une hypothèse d'augmentation de la recette de +5,1 %, la Région avait retenu +4,5 % et la progression a finalement été notifiée par le ministère des Finances à +3,7 %. Il faut en effet intégrer les conséquences des tensions inflationnistes qui fragilisent les capacités de financement des ménages et des entreprises.

Pour 2024, le produit régional de TVA est estimé à hauteur de 2 181 M€, contre 2 028 M€ en 2022 et 2 091 M€ en 2023. La progression prévue par l'Exécutif à hauteur de +90 M€ de 2023 à 2024, résulte de l'hypothèse d'évolution (+ 4,3 %) retenue dans le projet de loi de finances pour 2024. L'estimation tient compte des effets de stock dans la collecte de la taxe.

Les immatriculations de véhicules ont aussi un impact sur la recette des cartes grises : après une phase de déprime du marché début 2023, constatant la reprise des

transactions depuis l'été, l'Exécutif estime une tendance plus optimiste de retour de la recette au niveau de 2022 (+7 M€).

La consommation de carburant intéresse aussi les recettes régionales. C'est sur elle que pèse la recette des différentes parts régionales de l'ex TICPE désormais dénommées par le Code des impositions des biens et services depuis le 1^{er} janvier 2022 « fractions d'accise perçue en Métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons ». Compte tenu de la transition énergétique, cette recette est prévue en stagnation.

Pour les autres recettes, deux éléments peuvent être relevés :

- Une estimation de -22 M€ pour des recettes diverses de fonctionnement.
- Le choix de l'Etat, comme les années antérieures, d'utiliser à nouveau la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle comme variable d'ajustement des dotations aux Régions, en réduction globale ; ce qui amputerait le budget régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'ordre de -4 M€.

1.2.3 Une progression des crédits de paiement, surtout en section de fonctionnement

La progression des dépenses combine :

- Une hausse des dépenses de fonctionnement + 67 M€ soit +2 % à périmètre constant, passant de 2 580 M€ en 2023 à 2 647 M€ en 2024.

On observe qu'après une période 2016-2020 de réduction des dépenses de fonctionnement, ces dépenses, font l'objet d'une progression continue en crédits réalisés : + 103 M€ en 2021 ; + 60 M€ en 2022 ; + 117 M€ en 2023 (estimation) ; + 67 M€ en 2024 (estimation). Cette évolution combine un pilotage étroit et l'impact de l'inflation.

- Une progression du capital de la dette +7 M€, passant de 239 M€ en 2023 à 246 M€ en 2024.

Le compte administratif 2022 avait indiqué (page 37) qu'un pic était attendu en 2024, année de remboursement d'une émission obligataire de 120 M€ réalisée en 2012.

- Une stabilité des dépenses d'investissement hors dette et hors FEADER à 1 300 M€ en 2023 et 2024.

L'Exécutif annonce qu'il s'agit d'une cible-plancher, revalorisable si la dynamique fiscale le permet. Ce montant s'inscrit dans la continuité avec l'enveloppe réalisée en 2022 à hauteur de 1 311 M€, après l'exercice exceptionnel de 2021 marqué par la relance post COVID et qui avait été celui d'une dépense d'investissement record de 1 414 M€ hors FEADER et dette.

1.2.4 Un ajustement par l'emprunt mobilisé à plus de 240 M€

Il est à noter que ce volume d'emprunt mobilisé, en progression de 7 M€, correspond à celui du capital de la dette, comme pour l'exercice précédent.

Ceci intervient dans un contexte d'augmentation très rapide des taux directeurs de la BCE pour tenter d'enrayer l'inflation : les taux de la BCE sont passés de 0 à 4,5 % en 14 mois, de juillet 2022 à septembre 2023. Ceci crée une tension sur les frais financiers, en particulier pour la part de l'encours de dette à taux variable (20 % de l'encours). L'Exécutif indique cependant que la notation AA+ permet à la Région de « continuer à accéder à de meilleures conditions de marge sur le marché obligataire (en moyenne 40 % par rapport à une marge bancaire moyenne des collectivités à 70 %) ».

1.2.5 Les engagements pluriannuels de dépenses d'investissement

Le stock d'Autorisations de Programme (AP) de la Région est en légère réduction de -73 M€ de 2021 à 2022. Cette tendance était déjà présente pour l'exercice précédent si on fait abstraction des mouvements de fonds européens en recettes et dépenses. L'Exécutif estime qu'en déclinaison des AP, l'objectif d'un volume de 1,3 milliard de crédits de paiement d'investissement est réaliste.

2 Les observations du CESER

2.1 Les recettes

Dans un contexte inflationniste, les recettes de flux liées à la conjoncture économique sont particulièrement incertaines. Tel a été le cas pour les fractions régionales de TVA en 2023 dont le rendement s'est avéré moindre que prévu. Or une augmentation d'1 % du volume des recettes de TVA a une incidence très forte (20 M€), s'agissant d'une recette finançant la moitié du budget régional.

Le CESER observe en outre que la Banque de France ou l'OCDE établissent des prévisions moins optimistes que le projet de loi de finances. De plus, le contexte des crises internationales s'assombrit : après la guerre en Ukraine, s'ajoute aujourd'hui la crise au Proche Orient, ce qui renforce les incertitudes en particulier sur les prix de l'énergie.

Au vu de l'expérience déjà vécue en 2023 et du contexte international, le CESER souligne la difficulté de la prévision de recette de TVA.

2.2 Le chiffrage des orientations de dépenses prévisionnelles pour les différentes politiques régionales

Le CESER constate que les seuls éléments chiffrés présentés dans le document d'orientations budgétaires en matière de catégories de dépenses de politiques régionales a trait au poids relatif des grandes masses de dépenses de fonctionnement : on note ainsi le poids des transports (50 %) de l'enseignement (19 %), de la formation professionnelle, l'orientation, l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales (12 %), des services généraux (6 %) et des autres dépenses de fonctionnement (13 %).

Il est bien conscient que des orientations budgétaires ne doivent pas constituer un budget primitif. Elles doivent néanmoins dégager des priorités chiffrées sur les enjeux et les actions.

Le document de l'Exécutif présente clairement les grandes lignes des principales interventions politiques. Néanmoins des orientations budgétaires ne devraient pas se limiter à des orientations des différentes politiques, et devraient au contraire dans chacun des postes de dépenses développer davantage une approche chiffrée des évolutions envisagées à la hausse, à la baisse ou en stabilité en explicitant les contraintes et les choix, les continuités et les ruptures, les difficultés et les marges de manœuvre.

2.3 La stratégie budgétaire du mandat et la « règle d'or » prévue par l'Exécutif

L'Exécutif souhaite contenir jusqu'en 2027 la progression des dépenses de fonctionnement en deçà de celle des recettes de fonctionnement.

En dépenses, la Région avait réduit jusqu'en 2020 les dépenses de fonctionnement en contractant essentiellement les dépenses de formation continue. A ce jour, la recherche d'économies sur la section de fonctionnement s'avère de plus en plus difficile. Cette section fait l'objet d'une progression continue depuis lors, passant de 2 300 M€ en 2020 à près de 2 650 M€ en 2024, soit + 350 M€ (+15,2 %). Ceci traduit l'importance des dépenses contraintes, renforcées désormais par l'inflation, surtout si cette dernière ne devait pas ralentir autant qu'imaginée par les prévisionnistes. La vigilance est de mise notamment sur l'inflation de l'énergie impactant le fonctionnement des lycées, des TER et des autocars ; ces derniers postes représentant les deux tiers des dépenses de fonctionnement de la Région.

Il n'existe donc plus guère de marge de manœuvre pour aplanir la courbe des dépenses de fonctionnement.

Or il est à craindre un effet de ciseau avec une courbe des recettes de fonctionnement qui aura du mal à s'élever compte tenu :

- Des incertitudes évoquées précédemment sur la consommation, et sur le rendement des fractions régionales de TVA constituant la moitié des recettes
- Des effets de la transition énergétique -par ailleurs particulièrement vertueuse dans son principe - pesant sur le rendement de plus de 20 % des recettes de fonctionnement. Ceci concerne les taxes sur les accises de produits énergétiques et les cartes grises ; le marché de l'auto étant incertain et appelé à plus ou moins long terme à être dominé par les véhicules électriques faisant l'objet d'une exonération de paiement.
- Des dotations d'Etat sans dynamique depuis longtemps.

En raison des conditions structurelles et conjoncturelles, le CESER s'interroge donc, au-delà de l'exercice 2024, sur l'horizon de la Région en fin de mandat pour faire face à cet effet de ciseau. Pour le CESER, il se pourrait que la règle d'or trouve ses limites.

Et il existe une possibilité que la Région doive alors réduire l'effort en section d'investissement ou mobiliser davantage l'emprunt, renchéri par la hausse des taux d'intérêt, et par voie de conséquence dégrader les ratios d'épargne brute et de désendettement. La dégradation des ratios n'inquiète cependant pas particulièrement le CESER dans l'absolu ; l'important demeurant de faire face aux montants d'investissement à venir pour relever les défis climatiques, éducatifs, industriels...

2.4 Pour une prospective budgétaire, davantage qu'une prévision...

Le CESER note qu'avant 2020 le document d'orientations budgétaires présentait un exercice de prospective budgétaire en années N+1 et N+2. Il observe que ce n'est plus le cas.

Il comprend que les incertitudes rendent peu réalistes les projections budgétaires figeant des données.

Pour autant ces incertitudes renforcent la nécessité de disposer d'un cadrage en travaillant comme le fait l'INSEE en matière démographique sur des hypothèses. Il conviendrait de qualifier des hypothèses haute, basse et moyenne en recettes et dépenses, d'apprécier l'amplitude des écarts imaginables, de bâtir des scénarios. En bref de procéder à un véritable exercice de prospective permettant d'éclairer les risques d'effet de ciseau recettes/dépenses.

2.5 ...et une approche qualitative par l'évaluation

Une approche des marges de manœuvre quantitatives du budget, pour nécessaire qu'elle soit pour piloter les politiques, ne peut cependant pas permettre de fonder des choix si elle n'est pas accompagnée d'une approche qualifiant les politiques en termes « d'investissements d'avenir » au plan économique, social et environnemental ; ces investissements d'avenir étant inscrits dans la section de fonctionnement comme dans la section d'investissement ainsi que le CESER le rappelle de manière récurrente.

Il convient de dépasser une approche comptable de l'investissement dont le nouveau plan comptable M57 va renforcer encore le caractère restrictif, et de dépasser le nécessaire pilotage budgétaire. Il importe de mettre en œuvre une politique continue de l'évaluation dans la conception de la société française de l'évaluation reprise par les CESER de France auxquels la loi a conféré la compétence de contribuer à l'évaluation. Seules des évaluations de ce type devraient permettre - dans les marges de manœuvre quantitatives disponibles - de développer, réorienter, interrompre, initier les interventions budgétaires pour positionner la collectivité régionale avec le meilleur effet levier au sein des collectivités publiques.

Déclarations des groupes

Intervention de Christian BRUNET, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames messieurs, Chers collègues

Ces orientations confirment la stratégie budgétaire pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Contenir la progression des dépenses de fonctionnement permettant de conserver un haut niveau d'autofinancement.

Un maintien de l'investissement à un niveau élevé.

Des ratios de gestion avec objectif d'un taux d'épargne brute supérieure à 23 % durant tout le mandat.

Une capacité de désendettement ramenée au plafond de 4 années, effective à environ 3 années en 2022.

La recherche d'une notation préservée avec une qualité de crédit intrinsèque AA+ qui permet à la région des facilités d'accès au marché financier.

Et de fait, une adaptation à la conjoncture économique marquée par l'incertitude sur la croissance et les tensions inflationnistes, notamment pour l'énergie pouvant impacter les politiques structurantes de la Région telles que le transport et le fonctionnement des lycées.

Les propositions d'évolution budgétaire pour 2024 présentent une faible progression globale du budget à hauteur de 74 M€ soit +1,8 % par rapport à 2023.

Les recettes resteront très dépendantes de la consommation. Rappelons que la fraction de TVA reversée représente plus de 62 % des recettes de fonctionnement et qu'un point de TVA reversée en moins correspond à 20 millions d'€.

Une stabilité des recettes cartes grises, TICPE et impôts entreprises (IFER) et des recettes fonds européens un peu plus conséquentes.

Dans ce contexte, nous constatons que les estimations sur les recettes TVA prévues dans la loi de finances sont souvent supérieures à la réalité, il demeure donc nécessaire de rester prudent sur les hypothèses d'évolution.

Les dépenses envisagées seront en légère hausse à hauteur de 67 M€ soit +2 %.

Une progression du capital de la dette de +7 M€ de par l'ajustement de l'emprunt mobilisé de 240 M€ et un taux passant de 0 à 4,5 % en 14 mois.

Une stabilité des dépenses d'investissement à hauteur de 1300 M€.

Les 2 % de hausse pour les dépenses réelles contre 2,8 en 2023, sont affectées principalement avec toujours 50 % pour la mobilité régionale, 19 % pour l'enseignement puis, la formation professionnelle et l'économie avec un effort particulier en faveur de l'économie de proximité en favorisant la création et la reprise d'entreprise face à l'enjeu de la transmission.

Le collège 1 considère que ces orientations budgétaires sont prudentes et maîtrisées malgré l'incertitude justifiée par la commission financière, elles ne modifient pas les équilibres grâce aux ajustements effectués.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé, à la fois sur le budget supplémentaire ainsi que le budget d'orientation.

Intervention de Michel MYC, au nom de la CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA

Les orientations budgétaires sont un exercice prévisionnel en même temps qu'une occasion pour une collectivité de dégager les grandes priorités qu'elle entend déployer dans le futur.

Or, ce document ne trace aucun cap, aucune projection budgétaire au-delà de 2024.

Dans ce contexte, quelques points nous semblent particulièrement impactants pour notre région :

1/ Une contraction persistante du fonctionnement :

On comprend bien que, dans ces orientations, la Région prévoit que les dépenses de fonctionnement augmentent moins fortement que l'inflation. Elles passent en effet de 2 580 M€ en montant estimé pour 2023 à 2 647 M€ en estimé 2024, soit une progression de 2,59 %. Même si une baisse de l'inflation est anticipée dans le projet de loi de finances, elle s'établit en 2023 à 4,9 %. Il y aura donc des coupes à opérer dans ces dépenses. Or, les trois-quarts au moins d'entre elles sont incompressibles, à l'instar des dépenses d'énergie ou de personnel, à moins que ces dernières ne soient comprimées par le recours à la privatisation de certains services dans les lycées. Ce qui signifie mécaniquement que les coupes concerneront le petit quart de dépenses de fonctionnement non contraintes.

2/ Un renchérissement du coût du crédit qui pèsera aussi sur le fonctionnement :

La dégradation des taux d'intérêt amplifie le phénomène en renchérissant le coût du crédit par augmentation de la charge des emprunts. Le document d'orientation budgétaire prévoit en effet une mobilisation de l'emprunt en hausse de 3,36 %. Ceci impactera in fine davantage encore les dépenses de fonctionnement, à l'heure où la demande de services publics s'accroît avec l'augmentation de la pauvreté et celle – toute simple – du nombre d'habitants.

Le document d'orientation présenté ne permet malheureusement pas de connaître les chapitres qui seront impactés à la baisse en fonctionnement. Ces précisions figureront dans le budget primitif en décembre mais des orientations prospectives auraient aidé à rendre un avis éclairé.

3/ Un constat récurrent de recul de l'effort de formation en Auvergne-Rhône-Alpes :

S'agissant des compétences obligatoires des Régions, on mesure dans ces orientations budgétaires le résultat de coupes opérées sur la formation professionnelle : elle ne représentera plus que 12 % des dépenses de fonctionnement, alors qu'il s'agit de dépenses d'investissement dans l'humain, c'est-à-dire de dépenses d'avenir.

4/ Enfin, des orientations budgétaires devraient traduire l'ambition d'une contribution régionale à répondre aux grands défis présents et à venir :

Dans sa feuille de route pour la prochaine mandature, l'intersyndicale de 7 organisations sur les 8 composant le 2^{ème} collège fait partager à l'ensemble du CESER

toute l'importance qu'il y aurait à travailler les transitions professionnelles, énergétique et écologique qui s'imposent pour faire naître une capacité collective à relever les défis combinés des crises sociales, environnementales et géopolitiques.

La Région a retrouvé des marges de manœuvres financières. Elle doit les engager pour répondre à ces défis, les citoyennes et citoyens de la Région attendent pour leur avenir des mesures pour conserver une Planète habitable.

L'avis proposé par la commission 10, dont nous saluons le travail sous la houlette de son Président Bernard Laurent et de notre chargé d'étude Michel Raffin, prend en compte nombre de ces remarques. Nos sept organisations CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA voteront ce texte.

Intervention de Yvon CONDAMIN, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, chers collègues

L'avis qui vient de nous être présenté par Béatrice Varichon, au nom du Président de Commission Bernard Laurent, souligne que malgré des incertitudes fortes sur l'évolution du contexte économique, le Conseil régional prévoit de maintenir les équilibres financiers du Budget régional.

Mais le Collège 3-4 veut exprimer une forte inquiétude sur le sort qui sera réservé au soutien aux associations qui œuvrent dans de multiples secteurs : culture, sport, action sociale,...Celles-ci voyant leur équilibre financier menacé par le renchérissement exorbitant de certains de leurs postes de fonctionnement : énergie, entretien, salaires

Or, si le Conseil régional veut limiter la hausse totale des dépenses de fonctionnement à 2,5%, alors que plus des 3/4 des dépenses sont affectées à des postes « obligatoires » (transport, enseignement, services généraux), qui vont devoir absorber des hausses liées à l'inflation (+4,3 %), il est donc à craindre que le soutien au fonctionnement des structures associatives soit « mécaniquement » sacrifié.

Au-delà de l'avis concernant les orientations budgétaires 2024 le collège 3-4 tient à souligner la nécessité d'améliorer la procédure d'examen de ces orientations annuelles. L'avis de la société civile ne saurait se réduire à une simple étude de l'équilibre recettes/dépenses. Il importe que ces orientations rendent lisibles les politiques qu'entend déployer le Conseil régional, qu'elles relèvent de ses compétences propres ou qu'elles soient partagées avec d'autres collectivités locales ou l'Etat ; le Collège 3-4 veut souligner à cet égard qu'il serait souhaitable que le Conseil régional prenne en compte plus précisément ces interventions des autres acteurs publics dans ses choix budgétaires, sa priorité devant être, nous semble-t-il, de maximiser les effets levier et de combler des manques. Ses initiatives dans le domaine de la santé ou du numérique sont une très bonne illustration de cette approche.

Un échange, en amont de la saisine du CESER, avec les Vice-Président(e)s du Conseil régional chargé(e)s des politiques sectorielles dans le cadre des Commissions de notre assemblée permettrait incontestablement d'enrichir notre avis.

Les membres des collèges 3-4, sauf expression individuelle différente, voteront positivement cet avis

Annexes

Tableau 1 : Evolution du budget réalisé de 2016 à 2022

En M€	Réalisé CA 2016	Réalisé CA 2017	Réalisé CA 2018	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021	Réalisé CA 2022
Recettes							
Fonctionnement	2 504	3 039	3 133	3 205	3 063	3 187	3 344
Investissement hors emprunt	266	261	283	288 hors FEADER (1)	400	435	446
Emprunts mobilisés	286	0	170	175	240	405	173
Total recettes	3 057	3 300	3 586	3 668 hors FEADER (1)	3 703 hors FEADER(1)	4 027 hors FEADER	3 963 hors FEADER
Dépenses							
Fonctionnement	1 990	2 376	2 417	2 445	2 300	2 403	2 463
<i>(fonctionnement périmètre constant)</i>	<i>(1971)</i>	<i>(1860)</i>	<i>(1 805)</i>	<i>(1 804)</i>	<i>(1792)</i>		
Investissement hors dette	868	1 274**	1 266	1 487 <i>(y compris FEADER)(1)</i>	1 663 <i>(y compris FEADER)(1)</i>	1 816 <i>(y compris FEADER)</i>	1 711
<i>(investissement hors FEADER)</i>	<i>(835)</i>	<i>(808)</i>	<i>(951)</i>	<i>(1 086)</i> <i>hors FEADER (1) et hors dette</i>	<i>(1 250)</i> <i>hors FEADER(1) et hors dette</i>	<i>(1 414)</i>	<i>(1 311)</i>
Remboursement capital dette	159	161	174	178	176	199	197
Total dépenses	3 017	3 811**	3 857	4 110	4 139	4 418	4 371
<i>(total dépenses hors FEADER)</i>		<i>(3 346)</i>	<i>(3 542)</i>	<i>(3 709)</i> hors FEADER (1)	<i>(3 726)</i> hors FEADER(1)	4 018 <i>(hors FEADER)</i>	3 971 <i>(hors FEADER)</i>
Solde de clôture reporté	76,9	31	75	34	11	20,3	13,5

* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement

** en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703M€ et réalisé à 465M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019 et 413 M€ en 2020

Elaboration CESER

Tableau 2 : Evolution du budget réalisé estimé par les orientations budgétaires pour 2024

En M€	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021	Réalisé CA 2022	2023 CA estimé octobre 2022	2023 CA estimé octobre 2023 (a)	2024 CA estimé octobre 2023 (b)	Evolution (b) - (a)
Recettes								
Fonctionnement	3 205	3 063	3 187	3 344	3 367	3 416	3 487	71
Investissement hors emprunt	288 hors FEADER (1)	400	435	446	497	465	460	-5
Emprunts mobilisés	175	240	405	173	182	238	246	8
Total recettes	3 668 hors FEADER (1)	3 703 hors FEADER (1)	4 027 hors FEADER	3 963 hors FEADER	4 046 hors FEADER	4 119	4 193	74
Total recettes avec FEADER	4 069	4 116	4 429	3 563				
Dépenses								
Fonctionnement	2 445	2 300	2 403	2 463	2 560	2 580	2 647	67
(fonctionnement périmètre constant)	(1 804)	(1792)	(?)					
Investissement hors dette	1 487 (y compris FEADER) (1)	1 663 (y compris FEADER)(1)	1 614	1 711	1 487			
(investissement hors FEADER et dette)	(1 086) hors FEADER (1) et hors dette	(1 250) hors FEADER (1) et hors dette	(1 414) Hors FEADER et dette	(1 311) Hors FEADER et dette	(1 250) hors FEADER et dette	(1 300)	(1 300)	
Remboursement capital dette	178	176	199	197	237	239	246	7
Total dépenses	4 110	4 139	4 418	4 371	4 284	4 356		
(total dépenses hors FEADER)	(3 709) hors FEADER (1)	(3 726) hors FEADER(1)	(4 018) hors FEADER	(3 971) hors FEADER	(4 047) hors FEADER	(4 119) hors FEADER	(4 193) hors FEADER	74
Solde de clôture reporté	34	11	20,3	13,5	-	-	-	-

* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement ?

** en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703M€ et réalisé à 465M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional
(1) FEADER = 401 M€ en 2019 et 413 M€ en 2020, 416 M€ en 2021, 400 M€ en 2022, 400 M€ en 2023

Elaboration CESER

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

Le document d'orientations budgétaires pour 2024 est soumis au CESER pour avis. Il rappelle et actualise la stratégie budgétaire du mandat 2022-2027, centrée sur des objectifs de ratios d'épargne brute et de désendettement, puis propose des évolutions par grandes masses de recettes et dépenses pour 2024.

Le projet est marqué par une faible progression de l'enveloppe globale (+74 M€ soit 1,8 %, passant de 4 119 M€ en 2023 hors FEADER à 4 193 M€ en 2024)

Ceci traduit surtout :

- En recettes, une progression de 4,3% du produit attendu de TVA, dont le poids représente la moitié du volume de crédits régionaux, et une réduction de -22 M€ des recettes diverses
- En dépenses, une stabilité des crédits de paiement d'investissement à 1 300 M€ et une progression des dépenses de fonctionnement de 67 M€.
- Un ajustement par l'emprunt mobilisé à hauteur de 240 M€.

Le CESER formule des observations relatives à :

- La difficulté de prévision de recette de TVA,
- la nécessité d'une approche chiffrée des évolutions des postes de dépenses,
- La possibilité d'un effet de ciseau à terme entre dépenses et recettes de fonctionnement
- L'importance d'une prospective budgétaire, davantage qu'une prévision, et d'une approche qualitative par l'évaluation pour fonder les choix d'intervention et positionner la Région avec le meilleur effet levier.

[BUDGET REGIONAL](#) | [EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [ORIENTATION BUDGETAIRE](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

Crédits photos :

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29